



Commune de LUTRY

Mars 2017
10^{ème} édition

Information destinée aux Conseillers communaux

Au cours de ces dernières semaines, l'attention de la Municipalité a plus particulièrement été retenue par les objets suivants :

* * * * *

Assainissement du parking de la Possession

Le calendrier contractuel des travaux est respecté. La fin des travaux d'assainissement est prévue au début du mois de juin 2017.

Ces travaux d'assainissement vont permettre, entre autres, d'augmenter la capacité de parking des deux roues. Le nouvel abri à deux roues permettra d'accueillir 22 deux roues au lieu des 15 places disponibles avant les travaux. De plus, 2 places de parc seront destinées à la recharge des véhicules électriques.

Route de la Croix – Passage supérieur de la Brélaz

Les travaux d'entretien de cette route ont permis de révéler que le pont enjambant les voies CFF au secteur de la Brélaz était en partie dégradé par l'action du gel et du sel de déverglaçage. La partie concernée par ces dégâts a été interdite à la circulation par la pose d'éléments de barrage mobile lourds et un cheminement piétonnier a été aménagé. En coordination avec la division des ouvrages d'art des CFF, un projet d'assainissement du pont est en cours d'étude.

Un préavis pour l'obtention d'un crédit d'ouvrage sera probablement soumis le 26 juin 2017 au Conseil Communal.

Collecte des déchets organiques

L'amélioration de la qualité des déchets organiques récoltés en été 2016 ne s'est malheureusement pas confirmée. En fin d'année 2016, il a été possible de tirer un bilan sur la collecte de déchets organiques. Pendant 20 mois, 175 tonnes de déchets ont été récoltées.

À ce jour, cette collecte n'est pas satisfaisante en termes de quantité et de qualité récoltées. En effet, nous sommes loin des 30 % (env. 500 to/an) que devraient représenter les déchets organiques dans les ordures ménagères. De plus, la qualité de ces déchets n'est pas acceptable, car, entre autres, des sacs en plastique et en papier non compostables sont mélangés aux déchets. Sur les 175 tonnes récoltées, seules 65 tonnes étaient de bonne qualité (propre à la méthanisation), le reste a dû être incinéré.

Le traitement de ces déchets, s'ils sont méthanisables, coûte en moyenne CHF 80.-/t Par contre, s'ils sont de mauvaise qualité, leur incinération revient à CHF 190.-/t. Le coût moyen du transport et du traitement de ces déchets, ainsi que l'entretien des conteneurs est de CHF 575.-/t. À titre de comparaison, le coût moyen pour transporter et incinérer les ordures ména-

gères s'élève à CHF 120.-/t en intégrant la ristourne sur la taxe au sac (revenu pour la commune).

Une nouvelle campagne de sensibilisation auprès de la population va être engagée cette année pour améliorer cette collecte (information aux Ecopoints, article dans l'Echomunal).

Suppression du 2^{ème} ramassage porte-à-porte hebdomadaire des ordures ménagères.

Depuis l'entrée en vigueur de la taxe au sac, il a été constaté une forte baisse des quantités d'ordures ménagères récoltées sur le territoire communal. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017 dans les secteurs Nord et Sud le deuxième ramassage porte-à-porte a été supprimé ; faire circuler des véhicules de ramassage à moitié vide n'avait pas de sens.

Toutefois, une amélioration va être amenée au plan de ramassage 2017. En effet, lorsque des jours fériés coïncident avec des jours de ramassage la période entre deux ramassages est allongée de plusieurs jours. Afin d'éviter une surcharge des déchets, il est prévu une collecte supplémentaire les jours suivants :

Secteur Nord	ramassage le jeudi 20 avril en lieu et place du 17 avril (Pâques)
Secteur Nord	ramassage le jeudi 8 juin en lieu et place du 5 juin (Pentecôte)
Secteur Sud	ramassage le jeudi 3 août en lieu et place du 1er août
Secteur Nord	ramassage le jeudi 21 septembre en lieu et place du 18 septembre (Jeûne Féd.)
Secteur Nord	ramassage le jeudi 28 décembre en lieu et place du 25 décembre (Noël).

Pour rappel, des conteneurs ont dernièrement été installés à tous les Ecopoints permettant ainsi de se débarrasser des ordures ménagères à tout moment.

Inventaire des ouvrages

Le territoire communal est traversé par des routes, des voies de chemin de fer, des rivières, etc. Pour permettre de les franchir, plusieurs ouvrages ont été construits à différentes époques et par différentes entités (CFF, Canton, OFROU, commune, privés).

Il s'agit de répertorier l'ensemble des ouvrages de franchissement, soit :

- Ponts
- Passages supérieurs
- Passages inférieurs
- Buses
- Voûtages
- Passerelles

Actuellement, si des informations sur ces ouvrages existent, elles sont dispersées à travers différents services du canton et de la Confédération.

Le but de cet inventaire est de rassembler les données de base de ces ouvrages, de s'affranchir de la mémoire des gens et de créer un répertoire qui puisse évoluer à long terme.

Chaque ouvrage sera repéré en coordonnée, analysé, son propriétaire sera identifié et le responsable de son entretien sera lui aussi reconnu.

Chaque ouvrage fera l'objet d'une fiche dans laquelle seront reportées toutes les informations le concernant et ainsi que la périodicité des inspections à faire sur les ouvrages communaux pour assurer un suivi de son état structurel.

Cet inventaire permettra, entre autres, d'anticiper les éventuels travaux de réfection.

À terme, les ouvrages de soutènement seront eux aussi répertoriés dans cet inventaire.

Route Monts-de-Lavaux - Suppression des passerelles en bois

Ces passerelles ont trente ans et la vétusté de leur structure en bois impose, à terme, un inévitable remplacement. Une étude de faisabilité a permis de vérifier et de confirmer qu'il était possible de les remplacer par un véritable trottoir. Ce projet a retenu l'attention de l'État, car cette route cantonale a des problèmes d'affaissement dans ce secteur.

Il a donc été possible de trouver des intérêts communs avec le Canton pour refaire l'ensemble de cette route et de mettre en place, sur ce secteur, un éclairage public.

Le programme de réalisation de ce projet prévoit la mise à l'enquête par l'Etat du nouveau tracé routier en 2017, la mise en soumission des travaux en 2018 et des travaux en 2019.

Sentier de la Ligne

L'assainissement du sentier de la Ligne est reporté en 2018 en raison des travaux prioritaires sur le Pont de la Brélaz.

Réaménagement du chemin du Mâcheret

Ce réaménagement est directement lié aux projets immobiliers qui sont en cours de réalisation sur le PPA des Brûlées. La commune devra en effet réaménager l'accès aux nouveaux bâtiments du chemin du Mâcheret. Ce projet de réaménagement consistera à mettre en place un trottoir, des ralentisseurs de trafic et à revoir l'éclairage public. Si nécessaire les conduites souterraines seront aussi remplacées dans le cadre de ce projet. Des négociations avec certains propriétaires riverains sont en cours pour obtenir les terrains nécessaires à ce projet de réaménagement.

Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM)

Le « Projet d'agglomération Lausanne-Morges de 3^{ème} génération révisé » (PALM 2016) a été mis en consultation publique du 26 septembre au 30 octobre 2016. Cet objet a également constitué le thème central de la Conférence d'agglomération tenue le 6 octobre 2016 au Théâtre de Beausobre à Morges, assemblée réunissant l'ensemble des exécutifs et législatifs des communes de l'agglomération ainsi que les partenaires institutionnels et techniques du projet.

A l'issue de ce processus, le projet a pu être remis à la Confédération dans le délai imparti, soit à fin décembre 2016.

Projet d'axes forts de transports publics urbains (AFTPU)

Les études conduites pour les projets d'ouvrages liés aux réaménagements requis pour la mise en œuvre du futur bus à haut niveau de service (BHNS) entre Pully et Lutry (projet partiel PP7) ont été pratiquement achevées à la fin de l'année 2016.

Après ultime coordination et contrôle, corrections et consolidation des coûts, le projet devrait être finalisé à mi-2017.

Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) – Etude stratégique d'évolution du paysage

Finalisation de l'étude (diagnostic, orientations stratégiques) et de ses 2 outils de mise en œuvre :

- Concept de valorisation paysagère (9 balades thématiques s'appuyant sur des éléments représentatifs de l'Est lausannois, chacune formée d'un tracé spatialisé et d'une feuille de route détaillée).
- Annexe à l'étude : Guide des bonnes pratiques (végétation indigène, quotient de verdure, points de vue et belvédère, espaces ouverts emblématiques, etc.).

L'ensemble du dossier a été validé par le comité de pilotage du SDEL (COPIL Est) lors de sa séance du 21 septembre 2016, puis par l'ensemble des partenaires concernés (Municipalité de Lutry le 3 octobre 2016).

La concrétisation de cette stratégie fait l'objet d'une nouvelle étude d'avant-projet (cahier des charges approuvé par le COPIL Est le 15 décembre 2016), qui se déroulera durant le 1^{er} semestre 2017.

Schéma directeur de l'Est lausannois (SDEL) – Chantier 5 (RC 777 / Rives du lac)

Pour mémoire (cf. « Rapport technique "Mobilité et urbanisme" du SDEL), ce chantier a pour but principal de déterminer les conditions d'urbanisation du secteur (s'étendant de Lutry Grand-Pont à Pully Haldimand) et les modalités de requalification de la route cantonale 777 (route d'Ouchy, route du Lac, route de Vevey, avenue des Désertes, avenue Général Guisan).

Afin d'apporter une vision coordonnée des diverses études en cours, les partenaires du SDEL ont lancé durant l'été 2016 une étude préliminaire pour un diagnostic multimodal.

Validée par le COPIL Est le 15 décembre 2016, cette étude préliminaire pose les bases d'une future étude de concept d'aménagement urbain du secteur qui devrait être initiée courant 2017.

Révision partielle du Plan général d'affectation communal

Dans le but de se conformer à la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) ainsi qu'aux directives cantonales en la matière, la Municipalité a mis en œuvre, dès le mois de mars 2016, une préétude définissant sa vision du développement attendu sur les 15 et 25 prochaines années.

Cette préétude a été entérinée par la Municipalité au cours de sa séance du 5 décembre 2016, puis a été transmise au Service cantonal du développement territorial (SDT) le 9 décembre 2016 pour accord préliminaire et demande de subventionnement.

En parallèle, la Municipalité a diffusé une information publique par le biais de la Feuille des avis officiels (6 décembre 2016) et du Régional (8 décembre 2016), faisant part de son intention d'établir une zone réservée selon l'art. 46 LATC sur les zones à bâtir sises hors du périmètre compact du PALM et de la mettre prochainement à l'enquête, avant de procéder à une révision partielle de son Plan général d'affectation.

Le dossier composant le projet d'établissement d'une zone réservée (plan, règlement, rapport de conformité selon art. 47 OAT) a été envoyé au SDT le 17 février 2017 pour examen préalable.

Jeunesse

Le projet « Open Sunday » consistant à ouvrir la salle de gymnastique des Pâles le dimanche pour des activités sportives et récréatives aux enfants âgés de 6 à 12 ans a débuté le 6 novembre 2016.

Les premières semaines, cette manifestation a attiré entre 60 et 80 enfants. Depuis l'ouverture de la patinoire, nous avons constaté une baisse de la fréquentation, mais une vingtaine de participants viennent régulièrement chaque dimanche.

Un bilan sera tiré à la fin de la saison, soit fin-mars 2017 pour évaluation.

Ce projet Sport-Santé sera subventionné en partie par le Canton.

LA MUNICIPALITE

Lutry, le 6 mars 2017